

Luxembourg, le 27 JUIN 2022



Syndicat d'initiative et d'intérêts locaux  
Fetschenhof-Cents  
c/o M. Carlo Zwank  
1, rue du Père Brocquart  
L-1280 Luxembourg

**Réf.: 83E/2018/4/20**

*(Veuillez indiquer cette référence en cas de réponse)*

**Votre référence : 253-2022**

Concerne : Maison 28, rue Raoul Follereau

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de revenir par la présente à votre courrier du 28 février 2022 relatif à la situation du trafic aux abords de la maison 28, rue Raoul Follereau en général et le passage des autobus en particulier.

Je tiens à vous remercier de votre proposition que la Ville achète l'ensemble ou une partie de la parcelle de la maison numéro 28, rue Raoul Follereau.

Le Service Autobus m'a informé qu'en effet, la situation n'est pas optimale. Cependant, elle ne pose pas de problèmes majeurs qui justifieraient l'achat d'une parcelle de terrain par la Ville afin de permettre l'élargissement de la chaussée.

En ce qui concerne la suggestion d'y installer un miroir de circulation, la Ville renonce depuis des années à la mise en place de miroirs, étant donné que les distances et les vitesses des véhicules sont difficiles à évaluer. En effet, l'image reflétée dans ces dispositifs est inversée et le champ de visibilité est concentré sur une petite surface. En plus, les cyclistes, motards et piétons sont difficiles à voir. Cette opinion est partagée par la Commission de circulation de l'Etat.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre